

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE
Séance du 06 Février 2025

Délibération N°4

Nombre de membres :

Afférents au C.M.:	15
En exercice :	13
Présents:	12

Votes :

Nombre de pouvoirs:	1
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	0

L'an deux mil vingt cinq

Le 06 du mois de Février à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29/01/2025

Présents : Mme ROBERT BARRES M – Mme BARCELO L – Mme SADAKA L - Mr MOUYSET R - Mr CHINCHOLLE F- Mr DURAISIN C - Mr CALMETTES A- Mr CHAUCHARD C -COUDERC P – SANTOS A – Mr MURATET J – Mr VIGUIER T.

Absents avec procuration :

- Jean-François COUDERC a donné procuration à Mr Franck CHINCHOLLE

Absent :

Secrétaire : Caroline RODRIGUES

Objet de la délibération : AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Année 2025

Vu

- l'article de la loi n°82-213 du 2 mars 1982

- l'article 15 de la loi 8813 du 5 janvier 1988 sur l'amélioration de la décentralisation il est possible au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application de ces dispositions, sachant que les crédits correspondants devront être inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 2025), comme suit :

Chap 20 BP 2023	1766 €	donc ¼ en 2025 =	441 €
Chap 204 BP 2023	66 740 €	donc ¼ en 2025 =	16 685 €
Chap 21 BP 2023	388 640 €	donc ¼ en 2025 =	97 160 €
Chap 27 BP 2023	52 856 €	donc ¼ en 2025 =	13 214 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire, Mouysset René